

FOCUS. ROLAND RODRIGUEZ bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Grasse

Chantiers de la Justice : “le combat n'est pas terminé, il se transforme...”

Point d'étape après trois mois d'action pour le Bâtonnier grassois, qui pointe les incohérences d'un projet de loi de programmation pour la Justice qui ne peut satisfaire la profession, ni sur le fond, ni dans la forme.

Vous avez réagi très vite devant la réforme en cours de la Justice...

Le Barreau de Grasse s'est mobilisé dès la fin du mois de janvier, bien avant que le texte du projet de loi ne soit rendu public. J'ai évoqué le sujet avec Jérôme Viaud, maire de Grasse, dès le 27 janvier, et nos actions ont visé à sensibiliser la population et les élus sur les aspects les plus néfastes de la réforme en cours. Le texte du rapport *Chantiers de la Justice* a confirmé nos craintes, à savoir que l'on parlait sur des pistes particulièrement lourdes de conséquences en termes de déshumanisation de la Justice et d'éloignement du justiciable par rapport au Juge.

Aujourd'hui ?

Nous arrivons clairement à un point d'étape, après cette première phase où un texte a été présenté en Conseil des ministres, qui va maintenant entrer dans le processus parlementaire, a priori pas avant cet automne si l'on en croit les dernières infos. Il semblerait que le calendrier gouvernemental ne permette pas son examen dans l'été... Ce qui permet au ministère de la Justice, qui manifestement a été tout à la fois impressionné et agacé par notre mobilisation, de chercher à apaiser la situation, en proposant la constitution de sept groupes de travail thématiques afin qu'il y ait enfin concertation avec les professionnels du droit. Preuve qu'il n'y avait pas eu, comme nous le regrettions

et comme nous le dénoncions, de réelle concertation préalable.

Quel sera le rôle de ces groupes de travail ?

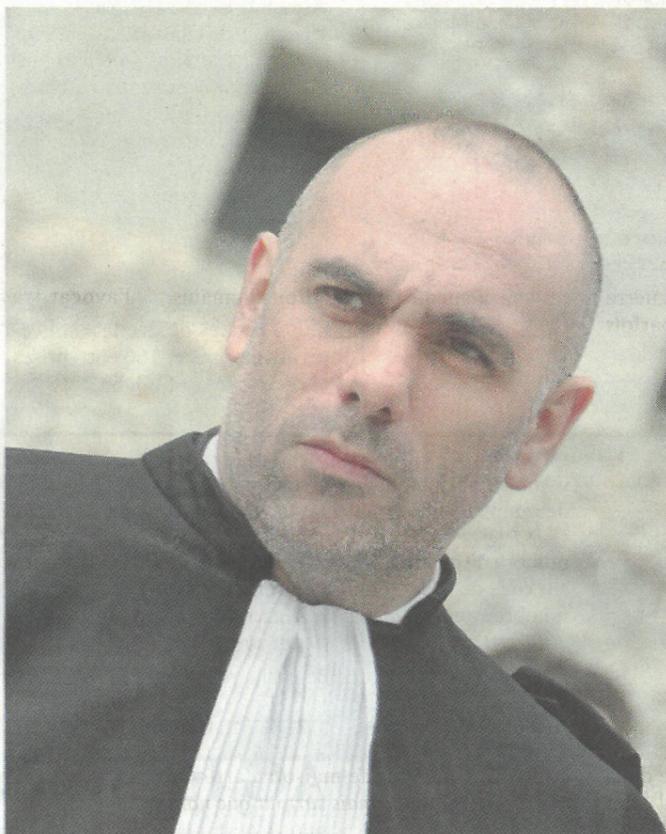
Ils vont avoir pour objectif de travailler notamment avec des équipes de la Chancellerie, pour faire valoir les points de vue de la profession et envisager des amendements (puisque l'on ne peut plus toucher au texte en lui-même) qui pourraient être soutenus par le gouvernement dès l'examen du texte en commission des lois, c'est-à-dire avant même la séance publique.

D'où l'importance de rester mobilisés...

Le combat est loin d'être terminé, il faut absolument que tout le monde comprenne qu'il se transforme, et que la phase qui se profile peut être très productive, elle sera aussi plus technique, tournée vers le fond, en identifiant les points bloquants. A nous de faire des contre-propositions, il faut nous y préparer, nous le sommes déjà sur certains sujets. Sur les procédures de saisies immobilières par exemple, le gouvernement a bien compris que les propositions du pouvoir public n'étaient pas acceptables, ce point précis a été sorti, et reviendra peut-être sous une nouvelle forme via un amendement.

Vous êtes confiant ?

Je suis... prudent, attentif, prêt à remobiliser les troupes si l'on devait constater que ces groupes de travail ne sont qu'une façade.



En contrepartie, il faut que chaque barreau s'implique, en créant là-aussi des groupes thématiques, pour faire remonter à nos représentants nationaux les points qu'il faudra faire amender en priorité. Nous le ferons à Grasse, au plus vite. Ce qui est très important ici, c'est que pour la première fois sans doute sur un mouvement de contestation tel

que celui-ci, nous avons réussi à mettre en place une coordination remarquable entre nos instances représentatives au sens large, Conférence des Cents comprise (elle représente les vingt plus gros barreaux de province, NDLR). Il faut bien comprendre que notre force réside dans cette coordination. Individuellement, chaque Barreau reste isolé. Et il faut bien

GROUPES DE TRAVAIL ?

Sur cette nouvelle phase, le Barreau de Grasse participera à l'échelle du terrain à la concertation qui s'engage entre instances officielles des professions du droit et Chancellerie. Ses priorités ? Un maillage territorial préservé dans son équilibre avec la circonscription niçoise voisine, avec bien sûr en exergue la question des compétences des juridictions, "et pas seulement le maintien d'un lieu de justice" souligne le Bâtonnier Rodriguez. Deuxième axe de réflexion, tout ce qui concerne la déshumanisation de la Justice, cheval de bataille originel du barreau grassois qui n'apprécie guère le principe de dématérialisation à outrance aux dépens des juges. Troisième axe : halte à la déjudiciarisation programmée, et à l'avènement d'une justice à deux vitesses préjudiciable aux plus faibles.

PROPOS RECUEILLIS PAR
ISABELLE AUZIAS



Maires, conseillers départementaux, régionaux, députés, le Barreau de Grasse a tissé son réseau de soutiens dès la mobilisation de terrain.

Appel à toutes les écharpes...

Le combat des avocats change donc de phase. Leurs alliés désormais ? Les parlementaires, qui du côté de Grasse sont loin d'être inactifs.

● A chaque mouvement de protestation sur le terrain, ils étaient là. Ils, ce sont les élus de la circonscription grassoise. "Nous entrons dans une phase sur laquelle les relais politiques seront fondamentaux", martèle le Bâtonnier Rodriguez. "Sur ce point, nous avons pris un peu

d'avance sur les préconisations de nos instances nationales, nous avons mobilisé plusieurs maires, Jérôme Viaud bien sûr, mais aussi David Lisnard, ou Gérard Delhomez, le maire de Peymeinade. Deux de nos députés (Eric Pauget et Michèle Tabarot, NDLR) sont même intervenus lors de séances de questions au gouvernement, au sujet de l'avenir du TGI de Grasse. C'est un réel soutien." Le sénateur Jean-Pierre Leleux a lui-aussi été sollicité par le bâtonnier grassois,

qui en appelle à l'ensemble des bonnes volontés côté collectivités locales. "Nous avons l'oreille de la quasi-totalité des parlementaires de notre circonscription, nos conseillers régionaux se mobilisent aussi. Désormais, ce soutien va être déterminant, nous entrons dans une phase éminemment politique et technique. Sans ce soutien, sans cette écoute et cette réaction, nous n'aurons pas vraiment de marge de manœuvre."

ISABELLE AUZIAS